

DDCSPP de l'Aveyron
9, rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tel : 05 65 73 40 50 fax : 05 65 73 40 51

TRANSHUMANCE BOVINE

Déclaration de transhumance
Individuelle

Ce formulaire doit être rempli par le détenteur et envoyé à la DDCSPP du département d'origine des animaux
ATTENTION ! vous devez garder impérativement un exemplaire de cette déclaration

CHEPTEL TRANSHUMANT

Département d'origine :

Nom – Prénom :

Adresse :

N° d'exploitation (EDE) : N° téléphone :

Lieu(x) de transhumance : remplir une case par lieu de transhumance**Lieu de pâture****Responsable de la pâture** (s'il est différent de l'éleveur)

Lieu dit :

Commune :

Département : **Nombre de bovins** transhumant sur cette pâture :

N° cadastral : Vétérinaire :

Lieu de pâture**Responsable de la pâture** (s'il est différent de l'éleveur)

Lieu dit :

Commune :

Département : **Nombre de bovins** transhumant sur cette pâture :

N° cadastral : Vétérinaire :

L'éleveur soussigné,

- 1) reconnaît que ses animaux ne peuvent circuler hors de l'exploitation d'origine si son cheptel perd ses qualifications en matière de brucellose, leucose, tuberculose,
- 2) s'engage à rédiger une autre déclaration en cas de modification d'au moins un lieu de pâture,
- 3) déclare que les bovins appartenant à son cheptel faisant l'objet de la présente déclaration ne sont pas mélangés avec des bovins appartenant à une autre exploitation.

Fait à le

Signature,

La présente déclaration devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité et du contrôle sanitaire, notamment en cours de transport.

Tout avortement, toute suspicion de brucellose en cours de transhumance doit être immédiatement déclarée à la DDCSPP du département de destination.